# Villeneuve le Comte, Bastide Briarde

La « Ville neuve » a été construite sur un plan octogonal, divisé par des rues rectilignes au bord desquelles s'alignaient les jardins et maisons des « Bourgeois ».

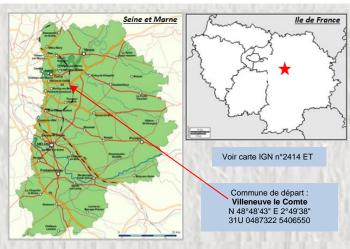
Au centre, la vaste place, dominée par l'église, était prévue pour accueillir marchés et foires qui fleurissaient grâce aux franchises commerciales accordées par la charte de 1203 et à la situation géographique, à mi-chemin des grandes foires de Champagne, de Lagny, et de Provins.

L'église Notre Dame de la Nativité construite entre 1203 et 1214 fut restaurée sous la direction de Viollet le Duc au cours du Second Empire. De style gothique primitif, l'église renferme une statue en pierre appelée « Vierge de lait », censée protéger les nourrices des maladies du sein et leur fournir un lait abondant. On y trouve aussi cinq dalles funéraires des XIIème, XIVème et XVème siècles.

La Charte visait au défrichement, à la mise en valeur et au repeuplement des terres du Seigneur en accordant aux « Bourgeois » des avantages importants. Bien que fortifications et château aient disparu, ne laissant que les douves et les voies dont certaines gardent des noms évocateurs : rue Basses des Fossés, Rue des Remparts, Villeneuve le Comte a le privilège depuis le Moyen-Age, d'avoir conservé intact, son aménagement qui en fait la seule Bastide au nord de la Loire, en opposition avec l'organisation traditionnelle des villages de la Brie.

CODERANDO 77 Quartier Henri IV - Place d'Armes 77300 FONTAINEBLEAU

01 60 39 60 69 - www.randonnee-77.com -



Accès Autoroute A4 et RD231 ou RN36

© CODERANDO77

### Informations pratiques

- Tous commerces et restaurants. Poste.
- Gare RER de Serris (ligne A) et service d'autocar en semaine et le samedi

#### Charte du randonneur

- Ne pas s'écarter des chemins balisés.
- En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
- Respecter la nature et la propriété privée.
- Ne pas abandonner de détritus.
- Eviter de fréquenter les itinéraires en période de chasse (se renseigner auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
- Refermer barrières et clôture après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirer tout obstacle sur votre chemin.

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77) avec le concours de la Communauté de Communes de la Brie Boisée, du Syndicat d'initiatives du Centre-Brie, de l'Association pour le développement de la Brie Centrale et de la Commune de Villeneuve le Comte. Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site:

www.randonnee-77.com







Mise à jour - mars 2017

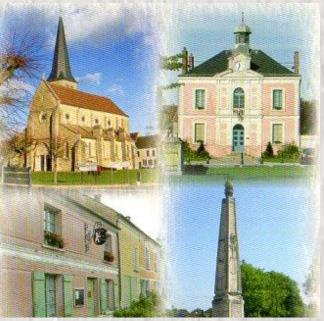
### **RANDONNER**

**EN SEINE ET MARNE** 





## Villeneuve le Comte La Bastide briarde



Lors de votre randonnée, vous rencontrerez, l'église, la mairie les maisons briardes, le lavoir et bien d'autres curiosités



Traversées de routes











Facile

### Départ : Parking de l'école, rue Jules Ferry.

- Du parking, prendre la rue Jules Ferry à gauche en direction du stade, puis l'allée de la Pointe. Au niveau du centre équestre, reprendre à gauche dans le bois de la Pointe
- 2 Suivre le parcours de santé où vous découvrirez le lavoir. Variante: En quittant le parcours, possibilité, en passant le petit pont à gauche, de découvrir à droite la chapelle et à gauche, l'ancien garde-manger sur lequel a poussé un arbre magnifique.

Reprendre la direction du village en empruntant l'allée piétonnière de la Pointe.

- Suivre la haie de lauriers vers la droite pour contourner le stade. A la route, prendre à gauche puis, après 70m, traverser au passage protégé et prendre le chemin en face. Au bout du chemin, prendre à droite la rue qui va vers le bois. La rue devient un chemin qui se rétrécit.
- 4 Après la traversée du ru de la Bonde, prendre à gauche au niveau de la borne.

Traverser l'ancienne route, prendre en face toujours le long du ru (il est possible de faire un petit détour à droite vers l'étang de la Perche). Poursuivre en longeant le ru. De ce chemin, belles vues sur le village. On remarquera en particulier, l'inclinaison du clocher vers le sud).

A la route (zone dangereuse), traverser au passage protégé puis prendre le chemin en face.

Suivre le chemin qui longe le ru jusqu'à la passerelle qu'il faut traverser

**5** Continuer le chemin jusqu'à la route. Prendre à droite puis à gauche.

A la route, (traversée dangereuse, sortie de virage), emprunter le passage protégé et prendre le chemin en face. A la fourche, prendre à gauche, emprunter le trottoir vers la gauche et traverser aux feux tricolores.

Continuer vers le centre-ville par la rue de Paris.

6 Face à l'église, continuer à droite en passant devant la mairie jusqu'au carrefour qui rejoint la rue Jules Ferry à droite



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée de Seine et Marne (Codérando77). Il fait partie des 4000 km de chemins de petite et de grande randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou des manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...) veuillez en aviser le codérando77 en vous connectant à l'adresse suivante <a href="http://sentinelles.sportsdenature.fr/">http://sentinelles.sportsdenature.fr/</a> et en sélectionnant l'activité "randonnée pédestre".